

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 mai 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 mai 2012

2012 DAC 265 Subvention et avenant à convention avec l'association Les Amis de Magnum Photos (18e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu la délibération 2011 DAC 758 en date des 12, 13 et 14 décembre 2011 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 avril 2012 par lequel Monsieur le Maire lui propose d'attribuer une subvention à l'association Les Amis de Magnum Photos ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 7 mai 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention attribuée à l'association Les Amis de Magnum Photos dont le siège social est situé 6, impasse de la Défense – 75018 PARIS, au titre de l'année 2012 est fixée à 80.000 euros, soit un complément de 40.000 euros après déduction de l'acompte déjà versé. X07277-15948 / 2012_04256

Article 2 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer l'avenant à la convention d'objectifs pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement dont le texte est joint en annexe à la présente délibération. La dépense correspondante, soit 40.000 euros, sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012, rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004, provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.